Décision 21-DCC-131 du 29 juillet 2021

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Oriade-Noviale par le groupe Biogroup

Posted on: 29 juillet 2021 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Résumé

Résumé[1]

Aux termes de la décision ci-après, l'Autorité a procédé à l'examen du rachat de la société Oriade-Noviale par le groupe Biogroup.

Les parties sont simultanément actives sur les marchés de l'approvisionnement en équipements, réactifs et consommables de biologie et sur les marchés des examens de biologie médicale « de routine » et spécialisés.

Si l'opération ne soulève pas de problème de concurrence sur les marchés amont de l'approvisionnement auprès des fournisseurs et sur celui des examens de biologie médicale spécialisés, l'Autorité a considéré, en revanche, qu'il existait de sérieux risques d'atteinte a? la concurrence sur le marché des examens de biologie médicale « de routine » au niveau des départements de l'Isère, du Rhône, et de la Haute-Savoie.

Au sein de ces départements, le renforcement de la position de la nouvelle entité sur le marché considéré n'est pas compensé par une offre alternative crédible et suffisante de la part des opérateurs concurrents. Dans ces départements, l'opération est donc susceptible de porter atteinte à la concurrence.

Afin de remédier a? ces préoccupations de concurrence, le groupe Biogroup s'est engagé à céder huit sites d'analyses médicales dans lesdits départements, qui permettent d'y supprimer tout chevauchement ou toute addition de parts de marché entre les parties.

La cession de ces sites sera faite dans le cadre d'un mécanisme de règlement préalable (ou « fix-it-first »), qui permet à l'Autorité d'agréer directement le repreneur de l'actif cédé dans le cadre de la décision d'autorisation.

Compte tenu des engagements souscrits par le groupe Biogroup, l'Autorité a autorisé la présente opération a? l'issue d'un examen de phase 1.

[1] Ce résumé a un caractère strictement informatif. Seuls font foi les motifs de la décision numérotés ci-après.

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Biogroup
Dispositif(s)	Autorisation avec remèdes
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Oriade-Noviale

Lire

le texte intégral de la décision
449.42 Ko

l'agrément de repreneur
209.19 Ko

les engagements
438.37 Ko

Communiqué de presse/ press release